

APPARTEMENTS PROTÉGÉS

Résidence La Cité



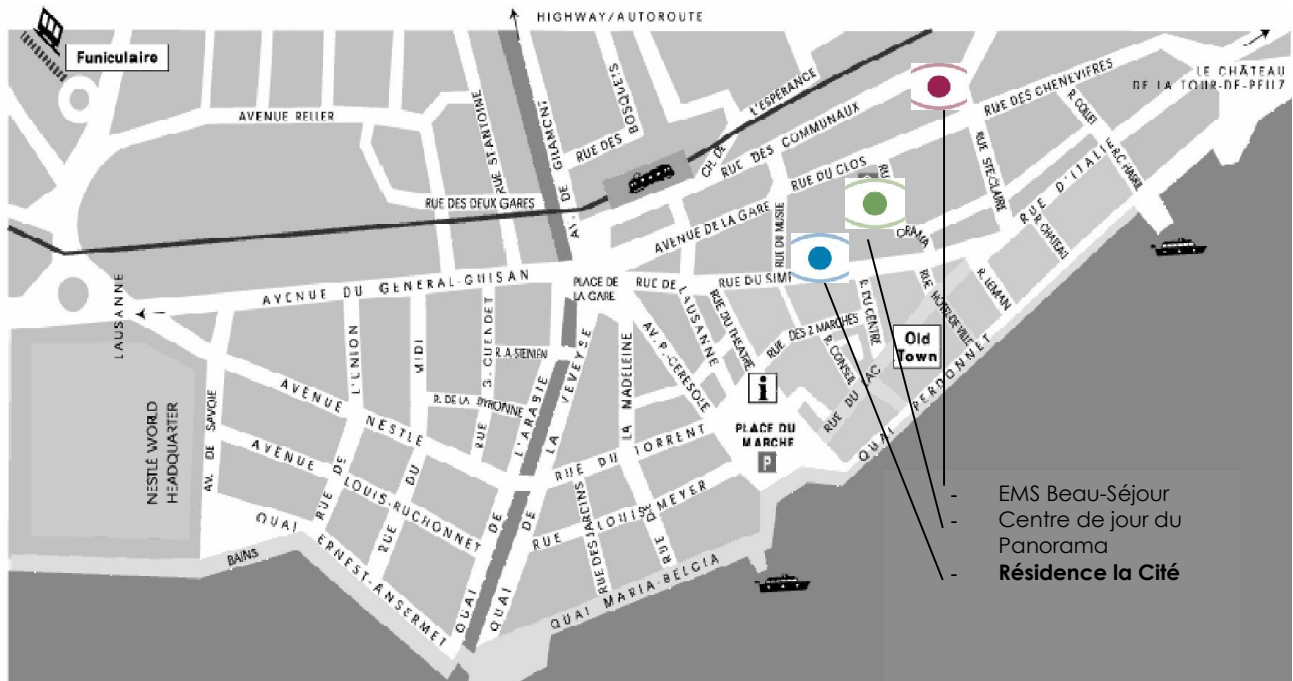
**« Une structure de services au bénéfice
d'une nouvelle qualité de vie en milieu urbain »**

Sommaire

- Situation
- Présentation
- Prestations
- Conditions d'admission
- Tarifs
- Contact



■ Situation



■ Présentation

La Résidence « La Cité » a ouvert ses portes en 2005.

Construit conjointement avec le centre commercial du Simplon, cet immeuble offre, par sa situation, de nombreux avantages.



Sise à la rue du Simplon 26, la Résidence est proche du lac et de ses quais pour de belles balades. La gare est située à 5 minutes et des arrêts de bus se trouvent à proximité de la porte d'entrée. Une aubaine pour les personnes qui souhaitent faire leurs courses en ville et un avantage pour les visiteurs qui peuvent ainsi compter sur différents moyens de transport.

Les personnes souhaitant s'imprégner d'un moment de convivialité ont la possibilité de se rendre au café du centre commercial simplement en prenant l'ascenseur ou en parcourant 200 mètres pour rejoindre le Centre de jour du Panorama qui propose un centre d'accueil temporaire (CAT), un centre de loisirs et une salle à manger.

La conception et la construction de la Résidence ont été guidées par le souci de faciliter la vie de ses occupants. La disposition des locaux et les matériaux utilisés favorisent la mobilité et la sécurité de chacun.

La Résidence fait partie de la Fondation Beau-Séjour au même titre que l'EMS Beau-Séjour et le Centre de Jour du Panorama.

▪ Architecture

- Absence de barrières architecturales
- Sanitaires adaptés
- Motorisation des stores
- Coursives favorisant les échanges
- Code d'accès immeuble

▪ Commodités

- Facilité d'accès au centre commercial
- Proximité des services publics et des transports
- Organisation de soins à domicile privée



■ Prestations

La Résidence offre des prestations dont certaines sont comprises dans la location de l'appartement et d'autres peuvent être choisies selon une fréquence répondant à vos besoins.

- **Prestations comprises avec la location de l'appartement :**
 - un aménagement sécurisé: pas de seuil de porte, cuisine et salle de bain fonctionnelles (absence de marche dans les douches)
 - l'accès à une buanderie à chaque étage
 - un galetas par appartement dans les combles
 - la présence d'une répondeuse sociale dans l'immeuble

- **Prestations en sus obligatoires**
 - encadrement sécuritaire (système d'appel sécuritaire, permanence téléphonique 24h/24h pour besoin d'urgence médicale, visite hebdomadaire de sécurité,...)

- **Prestations en sus « à choix »**
 - heures de ménage (nettoyages spécifiques, à fonds,...)
 - le traitement du linge personnel
 - un service technique (petites réparations, installations du mobilier personnel, etc.)
 - la fréquentation du centre d'accueil temporaire (CAT) au Centre du Panorama
 - les repas dans le cadre de la salle à manger du Panorama

- **Prestations de services des soins à domicile (OSAD)**

Tout habitant de la Résidence peut recourir à notre organisation de soins à domicile pour :

 - une évaluation de l'état de santé
 - des soins infirmiers
 - des soins de base (toilette, habillage, etc...) au maximum 3 fois par jour, ces prestations sont planifiées entre 7h. et 21h.
 - de l'aide au ménage
 - des repas à domicile

Chaque habitant reste lié à son médecin traitant ou de famille selon ses besoins.

■ Conditions d'admission

La Résidence, malgré sa structure de confort et de sécurité, n'est pas une alternative à l'hôpital ou à l'établissement médico-social pour les personnes dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale et paramédicale constante.

La Résidence a donc pour vocation d'accueillir toute personne retraitée:

- légèrement diminuée dans son autonomie physique ou psychique
- en couple, dont l'un des membres souffre d'une affection importante : le conjoint bien-portant et le malade trouvent un soutien adapté à leur situation commune et personnelle.
- qui, suite à un court ou long séjour dans un EMS, a vu sa santé s'améliorer et se stabiliser.

Cependant, compte tenu des situations individuelles, chaque demande est étudiée de manière approfondie. Un entretien a lieu avec chaque candidat lors de la visite de la Résidence.

L'accord est donné en tenant compte des places disponibles, de l'équilibre à rechercher entre les habitants et les besoins identifiés.



■ Tarifs

APPARTEMENTS DE DEUX PIECES

TARIFS 2019

(sous-réserve de modifications)

Etage et situation	Surface M2	Loyer Frs.	Charges et frais d'exploitation	Total loyer mensuel
1 ^{er} sud	53	1'080.00	170.00	1'250.00
1 ^{er} nord	40	1'030.00	152.00	1'182.00
2 ^{ème} sud	53	1'180.00	170.00	1'350.00
2 ^{ème} nord	40	1'080.00	152.00	1'232.00
3 ^{ème} sud	53	1'230.00	170.00	1'400.00

Un décompte annuel des charges de chauffage et des frais d'exploitation est remis aux locataires, en tenant compte des acomptes mensuels payés.

■ Démarches assumées par le locataire

- Signature d'un bail à loyer et son annexe
- Garantie de loyer à déposer sur un compte bancaire
- Inscription individuelle pour l'électricité, le téléphone et la télévision

PRESTATIONS DE SERVICE OBLIGATOIRES

(Sous-réserve de modifications)

■ Encadrement Sécuritaire

Frs. 150.- par mois

(Prise en charge possible par les PCG)

Mise à disposition d'un système d'appel sécurité

Permanence téléphonique en cas d'urgence médicale 24h/24h

Intervention dans les 30 minutes suite à l'appel si nécessaire

Visite hebdomadaire de contrôle sécuritaire par une répondante

PRESTATIONS DE SERVICE A CHOIX

▪ **Services des soins à domicile (OSAD)**

Les tarifs facturés par notre OSAD sont les tarifs officiels LAMAL pour toutes les prestations de soins (art. 7a, al.2 OPAS).

A. L'évaluation, les conseils et la coordination	Frs.	79.80 l'heure
B. Les examens et les traitements	Frs.	65.40 l'heure
C. Les soins de base	Frs.	54.60 l'heure

Ces prestations sont entièrement à la charge de l'assurance maladie de base du client (hors franchise et quotepart). Interventions au maximum 3x par jour, planifiées entre 7h. et 21h.

Le remboursement des montants s'effectue par unité de temps de 5 minutes. Au minimum 10 minutes sont remboursées (art.7a, al.2 OPAS).

Nous ne facturons pas les frais de déplacement.

C. Aide au ménage (OSAD mais non OPAS)	Frs.	29.00 l'heure
--	------	---------------

Les prestations d'aide ne sont pas liées aux prestations de soins, elles sont facultatives.

▪ **Hors prestations OSAD** (minimum facturé par intervention : 1 heure)

Service technique (petites réparations, installation mobilier privé, nettoyages spécifiques, etc.)

Frs. 45.- l'heure

▪ **Au centre du Panorama** (à 200 mètres)

- *Salle à manger et cafétéria* – Lieu où l'on propose des repas équilibrés dans un cadre convivial
- *Centre de loisir* – Lieu de rencontre et d'animation
- *Centre d'accueil temporaire* – Lieu d'accueil médico-social et de soutien personnalisé

Lexique :

PCG : Prestations complémentaires de guérison

CMS : Centre médico-social

■ Contact

Accueil 021.925.90.00
fax 021.925.90.09
fondation@fondationbeausejour.ch

Direction Henri Boiron
021.925.90.01
direction@fondationbeausejour.ch

Adjoint
administratif Philippe Mayoraz
021.925.90.21
rh@fondationbeausejour.ch

Responsable
soins et Irène Caldeira
accompagnement 021.925.90.02
soins@fondationbeausejour.ch

Répondante
sociale 079.849.86.04 (7.30 - 20.30)
079.791.72.31 (nuit)

Responsable
Centre de jour du Panorama

Elisabeth Vetsch
021.923.00.21
resp.panorama@fondationbeausejour.ch

Site internet :
www.fondationbeausejour.ch

